



Là où je vis, j'agis !

Réunion du jeudi 8 avril 2010

Compte-rendu

La maison de quartier de Rayssac a accueilli la troisième réunion du conseil de quartier de Veyrières – Rayssac - Ranteil

Assistaient à cette réunion de travail :

Les élus du conseil municipal,

Laurence Pujol, maire-adjoint déléguée aux quartiers et à la démocratie participative,
Jacqueline Pardo, élue déléguée au quartier Veyrières – Rayssac – Ranteil, conseillère municipale déléguée aux personnes handicapées, chargée de la formation professionnelle, de la santé et de la sécurité au travail des personnels municipaux,
Geneviève Parmentier, maire-adjoint déléguée à l'environnement et au développement durable,

Les membres de la société civile et représentants institutionnels,

<p>Dominique Arenes Philippe Aspar Daniel Auburger Serge Bardy Nawel Bensetti Marjorie Brunasse Laurence Coinon Martine Fournial Monique Hubert Thierry Lafuente Fatiha Mazouz Jean-Claude Planes Thierry Rouanet Régine Sabatier Joëlle Villeneuve</p> <p><u>Invités :</u> Bernard Valembois, conciliateur de justice, Emilie Bousquet, responsable service assainissement C2A</p>	<p>Etaient excusés :</p> <p>Naïma Marengo, maire adjoint déléguée à la jeunesse, aux affaires scolaires et à la restauration municipale, Pierre Costes, conseiller municipal délégué aux cérémonies patriotiques, aux fêtes populaires et à la propreté urbaine, André Baup, conseiller municipal de l'opposition Hafida Aincer Isabelle Baget Agnès Boireau Jean-Pierre Corriger Nicole Corriger Sylvie Estivals Martine Fournial Jean-Pierre Leroy Sylvie Lyprendi Jean Ménard Monique Ménard Patrick Rouanet Jean-Pierre Séverac Marie-Line Viguier Jean-Paul Viguier</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Animée par Jacqueline Pardo, conseillère municipale déléguée au quartier Veyrières – Rayssac – Ranteil et Laurence Pujol, maire-adjoint déléguée aux quartiers et à la démocratie participative, cette troisième réunion de travail était l'occasion de réunir une nouvelle fois les conseillers du quartier dans une ambiance toujours aussi studieuse et conviviale.

L'actualité des 12 conseils de quartier albigeois

Dans son mot d'accueil, Laurence Pujol a souhaité apporter quelques éléments d'information à caractère général portant sur l'activité des 12 conseils de quartier.

390 Albigeois s'impliquent concrètement dans la dynamique des conseils de quartier et de nouvelles candidatures se font connaître durant cette troisième vague de réunions.

Elle se félicite de cet engouement pour cette démarche de démocratie locale participative et souligne une nouvelle fois la qualité du travail fourni au sein des 12 conseils de quartier.

Le vote du budget 2010 de la commune a été l'occasion de retenir des crédits d'investissement pour l'ensemble des 12 quartiers, l'équipe municipale ayant étudié avec soin et pris en considération le travail des 12 conseils de quartier pour définir les niveaux de priorité dans chacun des 12 quartiers en garantissant une cohérence d'ensemble à l'échelle de la ville.

En introduction de la réunion, elle indique que la collectivité souhaite apporter aux conseillers des informations précises portant sur deux sujets majeurs : l'actualité des transferts de compétences à la communauté d'agglomération de l'Albigeois et un point de situation sur l'Agenda 21 Albigeois.

- **Communauté d'agglomération de l'Albigeois : l'état des transferts de compétences**

Laurence Pujol rappelle que depuis sa création en 2003, l'agglomération exerce les compétences prévues par la loi et décidées par les 17 communes membres, pour la mise en oeuvre du projet de territoire de l'Albigeois.

Par délibérations du 8 décembre 2009, le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a procédé à une modification de l'intérêt communautaire attaché à la compétence « **création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire** » d'une part et à la compétence « **équipements culturels et sportifs** » d'autre part.

Elle a également approuvé l'extension des compétences aux domaines suivants :

- 1 – Assainissement des eaux usées
- 2 – Assainissement des eaux pluviales
- 3 – Eclairage public
- 4 – Nettoyement et balayage, salage et déneigement.

Dans les faits, ces dispositions n'occasionnent pas de réels changements pour les Albigeois.

En effet, depuis le 1er janvier 2010, l'agglomération exerce donc la maîtrise d'ouvrage des travaux et interventions sur les domaines de compétence transférés.

Les **communes conservent néanmoins une responsabilité directe** qui s'appuie sur leur légitimité démocratique et territoriale :

- - les maires sont directement responsables devant leurs habitants,
- - les communes demeurent le premier « échelon de la proximité »,
- - elles assurent une veille permanente de leurs territoires et s'impliquent en tant que de besoin en matière de concertation,
- - elles conservent une « maîtrise d'usage » sur les espaces publics communautaires.

Chaque commune reste légitime pour:

- recueillir les demandes émanant de ses administrés,
- valider politiquement, qualitativement et financièrement les programmations et interventions,
- veiller à ce que soit maintenu le niveau actuel des prestations,
- veiller à ce que l'ensemble des interlocuteurs concernés à un titre ou à un autre (les associations, les riverains, les professionnels, etc..) soient informés de manière appropriée.

La commune garde le pouvoir de décision quant aux priorités, opérations et travaux qu'elle souhaite voir réaliser et veille à ce que ces demandes soient enregistrées, instruites et traitées par l'agglomération. Elle établit la liste des opérations qu'elle souhaite voir réaliser, avec le niveau qualitatif attendu et le contenu aussi précis que possible de l'opération.

De son côté, **l'agglomération assure les prestations** correspondant :

- au traitement de la demande d'intervention des communes depuis sa réception jusqu'à son exécution ;
- à la programmation des travaux en fonction des enveloppes financières dédiées et de celles des autres financeurs potentiels ;
- à la réalisation des projets d'aménagement et des travaux sur la base des demandes formulées par les communes ;
- à la coordination technique et au contrôle des travaux réalisés par les différents concessionnaires sur le domaine public routier ;
- au niveau actuel (nombre, rapidité d'intervention, qualité, fiabilité) existant sur chaque commune au moment du transfert, que l'agglomération s'engage à minima à maintenir.

L'information des riverains est assurée en lien étroit entre la commune et l'agglomération, suivant les modes en vigueur dans la commune.

En synthèse, la Ville d'Albi garde le pouvoir de décision pour définir les opérations qu'elle souhaite mener en réponse aux attentes de ses administrés, et déterminer les niveaux de priorité ; l'agglomération assure les interventions.

- **Agenda 21 et plan climat territorial**

Geneviève Parmentier, adjointe au maire déléguée à l'environnement et au développement durable, souhaite rappeler le lien existant entre la concertation menée dans le cadre des projets de quartiers (conseils de quartier à présent) et la démarche Agenda 21.

La démarche « projets de quartier-projets d'avenir » et son prolongement via les conseils de quartier constitue depuis l'origine le volet participatif de l'agenda 21 local. Les deux démarches ont d'ailleurs été conjointement lancées par une délibération du conseil municipal en novembre 2005.

Les réflexions et suggestions émises au sein de ces instances de démocratie locale participative ont permis d'alimenter le premier plan d'action de l'agenda 21 albigeois qui touche à sa fin.

L'agenda 21 se décompose en un programme d'actions dont la collectivité se dote pour répondre concrètement aux enjeux du développement durable, dans ses projets, dans ses méthodes de travail, sur son territoire et dans le cadre de ses compétences.

Les enjeux sont de plus en plus connus du grand public ; certains ont été largement mis en lumière par le Grenelle de l'environnement : il s'agit notamment de la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources et milieux naturels, les économies d'énergies, l'écoresponsabilité dans nos modes de consommation. D'autres enjeux concernent également le secteur social et économique.

L'Agenda 21 de ville d'Albi a été adopté en juin 2007 et il comporte 51 fiches actions qui touchent à la fois au fonctionnement de la collectivité (réduction des consommations énergétiques du patrimoine communal, marchés publics écoresponsables ..) et au territoire (l'urbanisme, les déplacements doux, la distribution d'eau potable, la préservation des milieux naturels, l'insertion des jeunes.).

La réalisation de la thermographie aérienne est par exemple une action issue de l'Agenda 21. Son objectif était de sensibiliser les Albigeois sur les déperditions d'énergie.

L'Agenda 21 se nourrit directement du travail mené dans les conseils de quartier pour proposer des actions à plus long terme ou qui ont un intérêt qui dépasse le quartier. Les concertations mises en oeuvre en 2006 et 2007 dans le cadre des projets de quartiers ont ainsi contribué à l'élaboration de certaines fiches actions de notre Agenda 21.

Par exemple : les aménagements cyclables : de nombreuses demandes ont émergé des différents quartiers, la ville a donc proposé d'avoir une démarche globale sur le territoire sur cette question en proposant dans le cadre de l'Agenda 21 de réaliser un schéma directeur cyclable.

De la même manière, les projets concrétisés dans le cadre des conseils de quartiers doivent intégrer autant que possible les préoccupations liées au développement durable.

La prochaine étape : la préparation du nouveau plan d'action de l'Agenda 21.

L'Agenda 21 est une démarche encore récente (2007) qui avait valeur de test. Il a été démontré que sa mise en place était possible, qu'elle pouvait se traduire par des actions concrètes. Aujourd'hui la collectivité souhaite aller plus loin et associer le plus grand nombre à la préparation du prochain plan d'action

Le premier plan d'action de l'Agenda 21 arrive à échéance à la fin de l'année 2010. Un nouveau plan sera proposé pour la période 2011-2014. L'équipe municipale souhaite poursuivre le travail collaboratif et y associera les conseillers de quartier albigeois.

- **Mobilité et déplacements : vers un plan de déplacement urbain communautaire**

Considérant que la thématique des déplacements et de la mobilité demeure centrale dans la majorité des conseils de quartier, La communauté d'agglomération de l'Albigeois propose de mettre en oeuvre un observatoire des transports urbains à l'échelle du plan de déplacement urbain communautaire (PDU) en y associant les conseillers de quartier albigeois.

Il est ainsi proposé de désigner un conseiller par quartier, bien évidemment utilisateur régulier du réseau des transports urbains afin d'assurer le relais des préoccupations ou constatations émises par les usagers.

Les 12 conseillers volontaires seront conviés à intégrer cet observatoire afin de participer à des groupes de réflexion, faire remonter les observations et remarques quant aux conditions de desserte de leur quartier, les horaires...constituer une véritable force de propositions quant aux adaptations ou améliorations attendues, et relayer les informations éventuelles en direction de chaque conseil de quartier.

Objectifs et déroulement de la réunion

Jacqueline Pardo souhaite la bienvenue aux quatre nouveaux conseillers et les remercie de leur participation à la vie collective du quartier.

Elle indique les objectifs de cette réunion de travail et la proposition d'organisation de la soirée :

- poursuivre la réflexion et la formalisation des propositions sur les sujets considérés comme prioritaires,
- constituer deux groupes de travail ; le premier sur les perspectives de requalification des espaces extérieurs du quartier de Rayssac, le second sur la thématique animations, culture, loisirs et services de proximité.

En réponse aux attentes formulées lors de la précédente réunion du conseil, elle souligne la présence de Bernard Valembois, conciliateur de justice et coordonnateur de l'action des conciliateurs pour l'arrondissement qui participera aux échanges du groupe « animations, culture, loisirs et services de proximité ».

Emilie Bousquet, responsable du service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, a également été conviée afin de donner aux conseillers une information sur l'aménagement du bassin de Puech Cambié.

Faisant référence au compte-rendu de la dernière séance, Jacqueline Pardo informe les conseillers quant au suivi des différentes propositions émises lors de la première réunion du conseil : Pour le quartier de Veyrières-Rayssac-Ranteil, l'équipe municipale a retenu plusieurs interventions lors du vote du budget communal 2010 en décembre dernier.

- **Voirie et réseaux : investissement de 600 500 euros**

- rue Lt Colonel Rolland : réfection de la chaussée et des trottoirs avec réalisation d'un carrefour surélevé avec la rue Frédéric Mistral et reprise des conduites d'adduction d'eau potable,
- chemin de Mézard : prolongement de l'éclairage public

- **Améliorer l'information de proximité :**

En réponse aux préoccupations exprimées précédemment quant à la nécessité d'améliorer la communication et l'information à l'échelle du quartier, l'équipe municipale envisage l'installation d'un mobilier urbain publicitaire (format sucette), à proximité du carrefour des avenues F. Mistral et Mal Juin dont une face sera exploitable pour promouvoir les manifestations et animations organisées.

- **Bilan des animations et ateliers de proximité :**

La démarche d'ouverture culturelle menée en partenariat avec la Scène nationale et le Centre communal d'action sociale porte ses fruits.

Elle a vocation à lutter contre les inégalités d'accès à la culture, de rapprocher la culture de ceux qui en sont éloignés pour des raisons sociales, économiques, culturelles ou de mobilité.

L'idée est notamment de proposer des conditions tarifaires et d'organiser des moyens de transports adaptés pour certains publics.

Elle se décline pour la saison 2009/2010 autour de 4 volets d'intervention : parcours cirque, parcours arts croisés (mimes, marionnettes, masques), cultures urbaines et cultures métissées.

Ce travail s'articule avec plusieurs temps forts de la programmation de la Scène Nationale pour lesquels un volets de places sont réservées et proposées aux publics concernés via le réseau des structures et équipements des quartiers.

Plus d'une cinquantaine d'habitants du quartier ont pu ainsi bénéficier de cette dynamique durant la saison.

Plusieurs enfants ont également participé aux diverses sessions de l'atelier de marionnettes et de mimes proposé à la maison de quartier de Rayssac.

Chacun s'accorde à convenir que ce travail a du sens et doit être poursuivi pour développer de véritables parcours de sensibilisation culturelle et artistique.

Jacqueline Pardo rappelle le dernier rendez-vous de la saison avec les rencontres internationales de musique de chambre « Tons Voisins » qui feront une halte dans le quartier, à l'église St Jean Baptiste de Rayssac le 30 juin à 21h.

Toujours en matière d'animations et d'ouverture culturelle, Nawel Bensetti, conseillère du quartier et membre de l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) est invitée à présenter l'édition 2010 du festival étudiant Complot sur le Campus, organisé sur le site universitaire et ouvert aux habitants du quartier de Veyrières-Rayssac-Ranteil.

- **Modernisation et mise en conformité des équipements publics**

En 2010, l'équipe municipale a inscrit des crédits d'investissement pour la réfection de la cours de l'école maternelle de Rayssac et souhaite lancer une étude afin d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments comme cela a été réalisé à l'école Edouard Herriot de Lapanouse en 2009.

En conclusion de cette introduction, Jacqueline Pardo donne la parole à Emilie Bousquet afin de présenter l'état d'avancement de l'aménagement du bassin de Puech Cambié

- **Le bassin de Puech Cambié**

Les crues du ruisseau du Séoux sont fréquentes et touchent des zones habitées notamment dans les secteurs de Rayssac et Veyrières. Les crues sont caractérisées comme étant rapides et imprévisibles, elles ont été constatées à plusieurs reprises depuis une vingtaine d'années.

La diminution de ce risque revêtait un caractère d'urgence et la Ville d'Albi s'était engagée à réaliser ce bassin afin d'apporter des améliorations significatives en ce qui concerne le risque de débordement du Séoux sur ces zones habitées.

L'aménagement de ce bassin a un double objectif :

- d'une part de participer à l'écrêtement des crues du Séoux dans le cadre du programme d'aménagement d'ensemble du bassin versant;
- d'autre part d'écrêter les débits ruisselés issus des zones urbanisées, notamment des quartiers sud de la ville.

Le bassin de Puech Cambié est donc alimenté :

- d'une part, par sur-verse des eaux du Séoux via un seuil dont la crête est calée à 174,20 m NGF,
- et d'autre part, par les eaux des quartiers sud de la ville et la sur-verse du bassin de Puech Cambié.

Il permet de réguler sans déversement, les débits jusqu'à une période de retour supérieure à 20 ans.

Durant la phase de remplissage, si les niveaux d'eau dans le bassin atteignent la côte de 174,50m NGF (équivalent à un volume de 8000m³) les eaux se déverseront vers le Séoux via un déversoir de 11m de large. A la côte de 176m NGF (0,8m sous la côte de la digue), le volume de stockage est de 28 000m³.

Ce bassin est un bassin sec, il recevra un traitement paysager avec engazonnement hydraulique et pose d'un portail empêchant l'accès au bassin de rétention de la rocade situé à proximité.

Cet ouvrage représente un investissement de 315 000€ (hors terrassement). Le terrassement a été effectué par l'Etat dans le cadre d'une convention passée avec la Ville lors du chantier du doublement de la rocade (*les terres sorties du bassin ont servi à la réalisation des échangeurs de la rocade*).

Il est proposé aux conseillers de les convier avant l'été à une visite de l'ouvrage afin de leur présenter le fonctionnement hydraulique du bassin, les aménagements réalisés et envisager d'éventuelles interventions complémentaires qui pourraient être réalisées au profit des habitants (cheminements, installation de mobiliers urbains...)

Un travail de réflexion par groupes projets

Sur la base des principaux sujets de réflexion abordés lors de la précédente réunion du conseil, deux groupes projets sont donc constitués :

- Animations, culture, loisirs et services de proximité,
- Perspectives de requalification des espaces extérieurs du quartier de Rayssac

Un volontaire par groupe projet est invité à assurer le rôle de secrétaire de séance afin de rendre compte des échanges : Fatiha Mazouz pour le groupe « Animations, culture, loisirs et services de proximité », Nawel Bensetti pour le groupe « Perspectives de requalification des espaces extérieurs du quartier de Rayssac ».

Les participants se répartissent dans chaque groupe de travail, disposant des outils nécessaires pour alimenter les réflexions et propositions : plan cadastral, vue aérienne, plan du quartier, plan local d'urbanisme...

L'état des réflexions du conseil de quartier

L'état des réflexions et des sujets abordés lors de cette troisième réunion du conseil est retranscrit, par groupes projets, dans les tableaux ci-après.

L'ensemble des accès aux écoles doivent être établis en relation avec l'aménagement du mail (parcours piétons et cyclistes par tous les temps). Ce projet global devra prendre en compte les évènements du quartier (le cirque, pique nique...)

Nouvelle action proposée par le conseil de quartier :

Suite à donner :
 Les conseillers ont demandé la poursuite du projet en travaillant par phase. La réhabilitation du terrain de sport et la modification de l'entrée de l'école restent 2 priorités importantes pour les conseillers.
 La réhabilitation du revêtement du mail est également souhaitée.

Comment faire connaître les propositions d'animations ?

Anthony Piaser, responsable du service vie des quartiers explique que cette démarche a vocation à lutter contre les inégalités d'accès à la culture, de rapprocher la culture de ceux qui en sont éloignés pour des raisons sociales, économiques, culturelles ou de mobilité.

Elle vise à établir des parcours de sensibilisation et de découvertes artistiques et culturelles.

L'idée est notamment de proposer des conditions tarifaires et d'organiser des moyens de transports adaptés pour certains publics.

Elle se décline pour la saison 2009/2010 autour de 4 volets d'intervention : parcours cirque, parcours arts croisés (mimes, marionnettes, masques), cultures urbaines et cultures métissées.

Ce travail s'articule avec plusieurs temps forts de la programmation de la Scène Nationale pour lesquels un volets de places sont réservées et proposées aux publics concernés via le réseau des structures et équipements de quartier.

Il s'appuie et s'inscrit en cohérence avec les ateliers de pratiques artistiques organisés par la Ville dans les quartiers.

Pour Veyrières-Rayssac-Ranteil, des ateliers de proximité ont été mis en oeuvre autour du thème des marionnettes et du mime et plus d'une cinquantaine d'habitants du quartier ont pu bénéficier de cette dynamique et assister à des spectacles cette saison.

Les conseillers sont informés que cette démarche de partenariat permet notamment de développer des propositions de spectacles au sein des quartiers.

Ainsi, La Ville a sollicité la Scène nationale et l'association Polyèdres afin d'organiser cette année une représentation des rencontres internationales de musique de chambre « Tons Voisins » dans le quartier, à l'église St Jean Baptiste de Rayssac le 30 juin à 21h.

Chacun s'accorde sur l'intérêt de développer les propositions d'animations considérant que le préalable est bien évidemment de les faire connaître à la population.

A ce titre, les conseillers émettent plusieurs pistes :

- l'idée d'un crieur public est émise (pour créer l'évènement, avant l'évènement) pour annoncer les festivités et les promouvoir.
Cette forme de communication de proximité pourrait être mise en oeuvre en impliquant certains jeunes du quartier.
- Renforcer les actions de communication orale, via le réseau des intervenants du quartier
Comment aller à la rencontre des habitants pour amener l'information, à la sortie des écoles, sur les espaces publics, devant les commerces du quartier ?
L'objectif est de créer une relation plus directe entre le service public et l'utilisateur.
Cette intention repose de l'avis de tous sur une nécessaire approche commune dans l'action des différentes structures et acteurs associatifs et institutionnels de Veyrières-Rayssac-Ranteil.
- Mettre en oeuvre des démarches de parrainage et d'accompagnement des familles pour lever les freins qui limitent l'accès aux spectacles et festivités : "*ce n'est pas moi. Je ne suis pas à ma place*"
- Mobiliser les associations en tant que relais et accompagnateurs.
- Favoriser la circulation de l'information au sein du réseau des interlocuteurs et acteurs du quartier, avec quels outils, quelles méthodes ?

Il est ainsi proposé d'organiser une réunion de travail complémentaire des partenaires du quartier afin de convenir des démarches et des lignes de conduites communes.

Les conseillers insistent également sur l'intérêt de mobiliser les supports de communication existants (par exemple le journal de quartier Passerelles), ou prévus (le mobilier publicitaire qui sera prochainement implanté).

la vie quotidienne, l'aide aux démarches.

Il peut intervenir entre :

- consommateur et professionnel,
- fournisseur et client,
- propriétaire et locataire,
- locataire entre eux...

Les problèmes de voisinage, l'apport de renseignements administratifs divers, l'orientation des usagers, les questions d'endettement, les problèmes de consommation relèvent des sujets les plus couramment traités.

L'intervention concerne donc autant les riverains des secteurs pavillonnaires que les habitants des collectifs.

Le conciliateur est généralement saisi directement par les personnes en conflit. Il peut être également désigné par un juge saisi d'un litige afin de trouver une solution amiable.

En réponse à la sollicitation du conseil de quartier et si le besoin est confirmé, monsieur Valembos indique qu'il est disposé à organiser des permanences de proximité à Rayssac voire éventuellement à Veyrières.

Il attire l'attention des conseillers sur l'importance du choix du profil du conciliateur, critère qui peut faciliter le contact avec les usagers et donc garantir l'efficacité du service rendu.

Parallèlement à la demande adressée au conciliateur, la Ville se propose également de revoir l'organisation de certains services afin de renforcer l'offre de proximité.

Actuellement la Ville organise une permanence de service public à bord du minibus des quartiers le 4^{ème} mercredi du mois de 16h30 à 17h15 devant le centre commercial de l'avenue Maréchal Juin.

Il pourrait être envisagé de remplacer cette permanence mensuelle par une nouvelle proposition plus régulière assurée dans les locaux de la maison de quartier. Le contenu de cette permanence municipale consisterait à assurer :

Des propositions concrètes à l'étude

- le recueil et le traitement des demandes de vie quotidienne,
- la diffusion des informations sur la vie du quartier (événements, travaux...)
- la délivrance des sacs de tri sélectif,
- la délivrance des dossiers carte d'identité et passeport.

Par ailleurs, le fonctionnement de la maison des services publics Albi-rive droite laisse entrevoir d'autres développements.

En effet, cette structure pourrait permettre d'organiser par contact téléphonique préalable, la gestion des rendez-vous pour le conciliateur de justice.

Les conseillers considèrent que cette option doit être envisagée dans un deuxième temps considérant qu'à l'origine il semble préférable de recevoir sans rendez-vous afin de limiter les contraintes pour l'usager.

Afin de définir plus précisément les conditions de faisabilité dans l'hypothèse de mise en oeuvre de nouvelles permanences à Rayssac, il est rappelé aux conseillers les services de proximité déjà proposés à la maison de quartier au delà des ateliers et activités de loisirs.

Actuellement, chaque mardi matin, le centre social organise la « Pause Café » destinée à proposer un temps d'accueil pour les mamans, à apporter des conseils en matière de vie quotidienne et familiale, à aider au montage de projet, à proposer des ateliers de loisirs...

Toujours le mardi matin, par quinzaine, le 1^{er} et 3^{ème} du mois, l'assistante sociale du Centre Communal d'Action Sociale tient une permanence.

Par conséquent, la journée du mardi est déjà identifiée comme celle des services à la population. Afin de garder une cohérence, l'objectif serait donc de renforcer l'offre du mardi matin par les nouvelles propositions évoquées.

Ainsi, la permanence de l'agent de vie quotidienne de la mairie (en remplacement de la permanence du minibus) et du conciliateur de justice pourraient se tenir deux fois par mois, **le 2^{ème} et 4^{ème} mardi.**

Les conseillers sont favorables à expérimenter ces propositions à partir de septembre 2010. Cette période de rentrée s'avère en effet pertinente pour annoncer les nouveautés et valoriser l'offre de services et d'animations dans le quartier auprès de la population.

Une action de communication spécifique et une démarche de relais doivent pouvoir accompagner cette mise en oeuvre afin d'en garantir le succès.

Il est entendu que ces propositions s'adressent à l'ensemble de la population du quartier de Veyrières-Rayssac-Ranteil voire au delà. La communication devra donc en tenir compte.

Retrouvez l'actualité des conseils de quartier albigeois sur le site de la Ville d'Albi
www.mairie-albi.fr

Renseignements : service vie des quartiers – Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville
81023 Albi cedex 9

Tél : 05 63 49 12 54

conseilsdequartiers@mairie-albi.fr